

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GERMAIN DE PRINCAY, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur PAILLAT Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 août 2024.

PRESENTS : Dominique PAILLAT, Catherine GOURMAUD, Fabrice HERBRETEAU, Philippe RIPAUD, Franck GUITTON, Benoit AVRIL, Benoit BARD, Nathalie BIZET, Thomas CANDAIS, Odile DELACOTTE, Dominique EMERIT, Isabelle HELIE, Mickaël MACE, Nelly PIVETEAU.

ABSENT EXCUSE : Laure ROUET, Françoise BODIN, Jean-Yves LOISEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle HELIE.

Nombre de conseillers : en exercice : 17 - Présents : 14 - Votants : 14.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Après lecture du dernier procès-verbal de réunion du Conseil Municipal en date du 1^{er} juillet 2024 envoyé à chaque membre pour approbation, le Conseil Municipal approuve celui-ci.

ADMINISTRATION GENERALE

1- Demande de fonds de concours 2024 à la Communauté de Communes du Pays de Chantonay

Dans le cadre des fonds de concours versés par la Communauté de Communes du Pays de Chantonay, la commune de Saint Germain de Prinçay peut prétendre à une aide.

L'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de versement de fonds de concours entre la Communauté de Communes et les communes membres pour des réalisations ou le fonctionnement d'un équipement.

La Communauté de Communes du Pays de Chantonay propose aux communes de son territoire des fonds de concours afin de les aider dans la réalisation de leurs projets d'investissement. La Commune de Saint Germain de Prinçay peut solliciter une aide de 50 000 € au titre de l'année 2024.

Programme d'investissement

- Programme voirie 2024 :	85 880.00 € H.T.
- Mobilier de la salle des Boutons d'Or :	6 368.64 € H.T
- Matériels de l'office pour la salle des Boutons d'Or	11 110.78 € H.T
Total dépenses prévisionnelles :	103 359.42 € H.T.

Total recettes prévisionnelles :	0.00 €
---	---------------

Montant à charge de la commune :	103 359.42 € H.T.
---	--------------------------

Montant sollicité au fonds de concours :	50 000.00 €
---	--------------------

Monsieur le Maire demande aux membres présents de délibérer sur cette demande de fonds de concours 2024.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- valide la demande de fonds de concours 2024 auprès de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay telle que présentée ci-dessus.

2- Demande de subvention de l'ASSG

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention reçue en juillet dernier, de l'association de Foot de Sigournais Saint Germain de Prinçay. Le dossier de subvention demandé à chaque association locale au moment du vote du budget n'a pas été fait.

M. Dominique EMERIT précise que le Club est déficitaire depuis l'embauche d'un salarié.

Mme Nathalie BIZET demande si la commune de Sigournais verse une subvention. La réponse est non, de plus, cette commune facture des frais (eau et électricité)

Mme Catherine GOURMAUD dit que l'on constate de plus en plus de fusion entre Club et qu'il conviendrait de mutualiser les pratiques.

Après échanges, Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée pour le versement de 1 000.00 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres (14 voix POUR) :

- décide le versement d'une subvention de 1 000.00 € à l'ASSG au titre de l'année 2024.

3- Avis sur l'installation classée de M. Vincent Soulard

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous avons reçu un exemplaire du dossier d'installation classée de Monsieur Vincent SOULARD, exploitant sur la commune du Boupère, de la Préfecture de la Vendée.

Le dossier concerne la modification du plan d'épandage de son élevage de volailles, dont une partie des déjections (lisier) sera épandue sur le territoire communal (terres situées le long de la Départementale 97 aux Sauvineries).

Monsieur le Maire précise que la Commune peut faire des observations jusqu'au 8 septembre sur ce dossier.

Après échanges, l'assemblée n'a pas d'observation particulière mais précise juste que les règles d'enfouissement devront être respectées.

VOIRIE/ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

4- Proposition de convention avec le CPIE

Monsieur le Maire informe que plusieurs rencontres ont été faites en mairie avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Sèvre et Bocage pour une présentation de leurs activités et notamment pour définir un accompagnement technique continue aux élus et agents dans la gestion des espaces verts et dans l'embellissement de l'espace public au regard des enjeux environnementaux et climatiques.

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée depuis plusieurs années dans le concours Villes et villages Fleuris et que l'on se doit de mettre en place des actions répondant aux enjeux climatiques. De plus, la création de nouveaux espaces urbanisés (lotissement le Tail) et espaces verts (jardin de la mémoire) engendre du travail supplémentaire aux services techniques. Des solutions peuvent être trouvées pour leur dégager du temps.

Ce travail partenarial coordonné par le CPIE aura pour but de :

- Favoriser une culture commune sur la gestion écologique de l'espace public/espace vert entre agents et élus.
- Accompagner à la planification et à la mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces verts de la commune.
- Déployer la mise en place technique et le suivi d'expérimentations liées à la gestion écologique des espaces verts, notamment la végétalisation du cimetière.
- Développer l'embellissement de la commune afin de répondre aux objectifs du label Villes et Villages Fleuris (VVF).

Monsieur Dominique EMERIT demande la différence avec l'intervention du CAUE. Monsieur le Maire précise que le CAUE intervient pour des conseils d'aménagements, le CPIE a aussi ce rôle mais sera également présent pour accompagner sur le terrain les agents.

Mme Nathalie BIZET souhaite savoir si la Brigade Verte pourrait être associée. Monsieur le Maire rappelle qu'une formation sur la taille des arbres fruitiers a déjà été menée avec ce groupe et que d'autres actions pourraient être lancées dans le cadre de ce partenariat.

Mme Isabelle HELIE précise que la démarche est intéressante.

A la fin de la présentation, Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- donne son accord pour conventionner avec le CPIE dans le cadre d'un accompagnement technique d'une durée de 3 ans ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention ;
- prend note que chaque année, une convention annuel définissant les actions précises sera présenté et qu'une subvention sera versée.

5- Résultat de la consultation du marché lié au programme annuel voirie 2024

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Philippe RIPAUD pour présenter le dossier.

Dans le cadre du programme voirie annuel, une procédure adaptée en application de l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique a été lancée en consultation ouverte sur marchés sécurisés (avis de publicité publié sur marchés sécurisés le 8 juillet 2024 et paru le 11 juillet 2024 dans le journal d'annonces légales : Ouest France 85).

Il donne aux conseillers municipaux les résultats du marché passé. Sur un lot unique, 3 offres ont été réceptionnées dans le délai légal fixé lors de la consultation.

Une présentation du rapport d'analyse rédigé par le maître d'œuvre est faite.

Monsieur le Maire alerte sur la baisse des prix et la grosse différence avec l'estimation budgétaire. Il précise que des entreprises locales de petites ou moyennes tailles sont soumises à une concurrence des grands groupes.

A l'issue, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE pour un montant 85 880.00 € H.T.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres :

- de retenir l'offre de la société EIFFAGE pour un montant de 85 880.00 € H.T ;

- de charger Monsieur le Maire de signer les documents relatifs à ce marché.

6- Choix d'un maître d'œuvre pour la tranche 2 du lotissement le Tail

Dans le cadre du lancement de la tranche 2 du lotissement le Tail, il apparaît que le contrat de maîtrise d'œuvre conclu en 2017 avec le groupement ADAUC comprenait une tranche ferme pour les études et un premier permis d'aménager et une tranche optionnelle pour un second permis d'aménager.

Le délai d'affermissement de la tranche optionnelle était de 36 mois à compter de la notification du marché : (article 4.1 de l'acte d'engagement). Ce dernier est donc dépassé compte-tenu du retard accumulé par la modification de zonage du PLUi. En conséquence, un nouveau marché doit être conclu.

Aussi, Monsieur le Maire annonce qu'une demande d'honoraire a été formulée au même maître d'œuvre pour la tranche 2, puisque nous sommes satisfaits de sa prestation sur la tranche 1 et qu'il serait dommage de changer de maître d'œuvre sachant que les premières esquisses avaient été définies pour l'ensemble.

La nouvelle proposition du groupement ADAUC-ATELIER DRIN- SAET s'établit à 35 900,00 € HT pour le dossier de permis d'aménager et le suivi des travaux de la tranche 2, sur une base de travaux de 580 900,00 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de statuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- retient l'offre du groupement ADAUC-ATELIER DRIN- SAET pour la somme de 35 900.00 € H.T ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ce marché de travaux, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution dudit marché.

7- Choix d'un géomètre pour la tranche 2 du lotissement le Tail

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation restreinte auprès de 3 entreprises a été faite en juillet dernier via la plateforme marchés sécurisés pour le bornage de la tranche 2 du lotissement le Tail.

Monsieur le Maire présente le tableau d'analyse et proposera de retenir l'offre la mieux disante à savoir celle du Cabinet Jeanneau-Rigaudeau-Seydoux pour la somme de 14 830.00 € H.T.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- valide l'offre de prix du Cabinet Jeanneau-Rigaudeau-Seydoux pour la somme de 14 830.00 € H.T ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'offre de prix.

8- Cimetière : présentation du plan d'aménagement et proposition de lancement de travaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que nous sommes engagés dans une étude pour l'aménagement du cimetière communal avec VERSTRADA.

A ce jour, le plan d'aménagement est défini et une proposition sommaire des coûts a été rédigée.

Monsieur le Maire présente l'ensemble.

Aussi, il informe qu'il devient urgent de lancer les travaux, notamment pour l'agrandissement du site cinéraire puisqu'il reste 2 places dans le columbarium et que nous avons des demandes pour des cavurnes.

Il demande donc l'avis de l'assemblée sur le plan et le lancement des travaux liés au site cinéraire.

M. Dominique EMERIT demande si des travaux d'aménagement de site cinéraire dans le cimetière protestant sont également envisagés. Monsieur le Maire dit qu'à ce jour nous n'avons eu aucune demande mais qu'en effet il pourrait être réalisé un aménagement.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- décide de lancer les travaux relatifs à l'aménagement du site cinéraire uniquement.

BATIMENTS

9- Demande d'annulation d'une réservation de la salle des Boutons d'Or.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu pour une demande d'annulation de salle le 21 septembre prochain. Comme le prévoit le règlement, en cas d'annulation, l'acompte ne sera pas restitué excepté en cas de circonstances exceptionnelles sous avis du Conseil Municipal.

A ce jour, un acompte de 90.00 € a été titré en prévision de cette location, Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée pour restituer ou non ce dernier.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- donne son autorisation pour que Monsieur le Maire puisse effectuer le remboursement de la location de la salle des Boutons d'Or annulée à la date du 21 septembre 2024.

10- - Demande de mise à disposition de la salle des fêtes pour le Club de l'Amitié de Saint Vincent Sterlanges dans le cadre des travaux de salle de leur commune

Monsieur le Maire informe avoir reçu une demande de la mairie de Saint Vincent Sterlanges, qui dans le cadre des travaux de sa salle communale, recherche une mise à disposition de salle des fêtes pour les lundis après-midi (du 30 septembre au 28 octobre de 14h30 à 16h30) afin que leur Club de l'amitié puisse continuer la danse en ligne.

Monsieur le Maire précise qu'au créneau demandé la salle est libre. Il rappelle également à l'assemblée que la commune de Saint Vincent Sterlanges avait à l'époque de la réhabilitation de la salle de sports offert la mise à disposition gratuite de sa salle pour la pratique du palet.

Après présentation, il demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- met à disposition gratuitement la salle des fêtes à l'association le Club de l'Amitié de Saint Vincent Sterlanges pour la période citée ci-dessous.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal à cet effet :

- en matière de droit de préemption urbain :

Numéro	Objet	Biens	Montant	Date d'attribution réelle ou prévisionnelle
49	Renonciation à préempter	Parcelle cadastrée ZS 123 située 43 rue Louis Marchegay, appartenant à M. Steven GOURIN et Mme Marion POULAILLEAU	85 402.50 €	16/07/2024

- en matière de commande publique :

Numéro	Objet	Attributaire	Montant	Date d'attribution
47	Diagnostic amiante plomb étude parasitaire pour la réhabilitation de l'école publique et bâtiment annexe	APT'IMMO, 18 Rue des Trois Piliers, 85 000 LA ROCHE SUR YON	2 962.50 € H.T soit 3 555.00 € T.T.C	10/07/2024
48	Plonge inox salle des Boutons d'Or	LE FROID VENDEEN 12 BIS RUE DE GUTENBERG, 85190 VENANSAULT	1 200.20 € H.T. soit 1 440.24 € T.T.C	11/07/2024
50	Extincteur local de service	SAFE 1 bis Rue de l'Arée, PA La Mongie, Les Essarts 85140 ESSARTS EN BOCAGE	74.00 € H.T. soit 88.80 € T.T.C.	08/08/2024
51	Diable salle des Boutons d'Or	DPC, Parc d'activité de Saint Porchaire, Zone de Riparfond 1 rue Pierre et Marie Curie 79300 BRESSUIRE	230.07 € H.T soit 276.08 € T.T.C.	20/08/2024
52	Défibrillateur	IDEALIS SAS 18 Rue des Grouas 85110 CHANTONNAY	1 397.00 € H.T. soit 1 676.40 € T.T.C.	21/08/2024
53	Sièges de bureau	ADESK ZI le Séjour 85170 DOMPIERRE SUR YON	1 822.50 € H.T. soit 2 187.00 € T.T.C.	21/08/2024
54	Micro-ondes salle des Boutons d'Or	SAS DEUX LAYS DISTRIBUTION 45 Avenue Georges Clemenceau 85110 CHANTONNAY	124.17 € H.T soit 149.00 € T.T.C.	21/08/2024
55	Matériels complémentaires pour office salle des Boutons d'Or	LE FROID VENDEEN 12 Bis rue de Gutenberg, 85190 VENANSAULT	1 483.93 € H.T. soit 1 780.72 € T.T.C.	22/08/2024
56	Lave-vaisselle Restaurant Scolaire	LE FROID VENDEEN 12 BIS RUE DE GUTENBERG, 85190 VENANSAULT	3 762.50 € H.T. soit 4 515.00 € T.T.C.	28/08/2024

57	Protection climatisation et coffret électrique salle des Boutons d'Or et protection climatisation du cabinet médical	ART DECOUPE Fief de la Roche 85510 Le BOUPERE	2 388.34 € H.T. soit 2 866.01 € T.T.C.	28/08/2024
----	--	--	---	------------

QUESTIONS DIVERSES et PAROLES AUX ADJOINTS

Commission Jeunesse Sports et Loisirs M. Franck GUITTON rappelle

- la soirée des Défis Germinois du 7 septembre prochain et de l'organisation. Il précise que suite à une demande de la Préfecture de la Vendée, le feu d'artifice sera déplacé.

Commission Affaires Sociales/ CCAS. Mme Catherine GOURMAUD annonce :

- Qu'une nouvelle directrice est arrivée à l'école publique, il s'agit de Mme Pauline BARROUILLET.
- Une nouvelle personne interviendra le jeudi et le vendredi au restaurant scolaire, il s'agit de Mme Sonia COSSAIS.
- Une assistante Maternelle de la MAM « Dans Ma Bulle » vient de quitter la structure.
- Les ateliers numériques reprennent en septembre mais pas sur le territoire communal. La Communauté de Communes a décidé de tourner entre les communes du territoire.

Commission Voirie. Monsieur Philippe RIPAUD informe :

- La voirie de la Touche aux Fournils est actuellement en alternat du fait d'un effondrement a été constaté cet été. Il apparaît qu'un vieux puits soit à l'origine du problème. Un rendez-vous va être fixé dans les prochains jours avec notre maître d'œuvre pour définir les travaux à réaliser rapidement.
- le balayage mécanique des rues a été attribué à l'entreprise BRANGEON, elle interviendra le 11 septembre, 11 octobre, 25 novembre et 27 décembre.

Commission bâtiments. Monsieur Fabrice HERBRETEAU informe :

- la deuxième expertise de la salle polyvalente n'a pas permis de résoudre les dommages esthétiques constatées sur le bardage extérieur. A ce jour, aucune prise en charge dans le cadre de notre dommage ouvrage puisque qu'aucun désordre n'a été soulevé. Une demande de rendez-vous va être formulée à l'architecte.
- Une présentation de l'esquisse de l'école publique est faite à l'ensemble du Conseil Municipal. Le prochain Comité de Pilotage se réunira le lundi 16 septembre à 18h30 en mairie pour la phase Avant-Projet Sommaire.

A l'issue de la réunion Monsieur le Maire informe qu'une prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le **lundi 7 octobre 2024.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20

Vu la secrétaire de séance,
Isabelle HELIE

Certifié exact,
Le Maire, Dominique PAILLAT.